

Image not found or type unknown



13 èmois en contrat aidé

Par **Miloud**, le **23/03/2010** à **18:46**

Bonjour,

Je voudrai savoir si la prime de 13ème mois (plus d'un an de présence) s'applique à un contrat aidé en chantier insertion d'une association (cae-cui) lorsque tout le personnel CDI la perçoit dans cette association. Merci d'avance.